

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

Matière : DOMAINES
DE COMPETENCES
PAR THEMES

Sous matière :
POLITIQUE DE LA
VILLE-HABITAT-
LOGEMENT

OBJET :
ADHESION A
LA
FEDERATION
NATIONALE
DE
L'HOTELLERIE
DE PLEIN AIR

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE
33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE
DU : 22 MARS 2023

AFFICHAGE EN DATE
DU : 22 MARS 2023

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU 05 AVR. 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2023-78
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE
.....
COMMUNE DE CASTELNAUDARY
.....

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du mardi 28 mars 2023
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL,
François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD,
Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline
RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE,
Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX,
Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Sabine CHABERT, Michel
RATABOUIL, Chantal BARTHES, Nicolas ASENSIO-VERGNES,
Agnès SOULIER, Audrey GAIANI, Gérard MONDRAGON

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Pierre BARBAUD Donne procuration à Patrick MAUGARD,
Javier DE LA CASA Donne procuration à Philippe GREFFIER,
Bruno PERLES Donne procuration à Élisabeth ESCAFRE,
Delphine SANTINI Donne procuration à Sabine CHABERT,
Préscillia GRANIER Donne procuration à Bernard GRIMAUD,
Karole CAFFIER Donne procuration à Gérard MONDRAGON,
Adrien ROUZAUD Donne procuration à François DEMANGEOT,

Absents excusés :

Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL, Martine LACOMBE

Secrétaire : Madame Audrey GAIANI

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet d'adhésion payante à la Fédération Nationale de l'Hôtellerie de plein air (FNHPA).

La ville est propriétaire d'un camping situé à la Giraille comprenant 36 emplacements nus et 4 mobil home dont un pouvant accueillir des personnes à mobilité réduite. Il est idéalement situé puisqu'en bordure du Canal du Midi et à proximité de la vélo route.

L'adhésion permettra à la ville :

- D'accéder à tous les documents juridiques et sociaux,
- D'être informée via la news letter « Gestion 'Air », trimestriel sur l'actualité de la profession, par mail et « Info réseau », actualité juridique, par mail,
- D'être conseillée,
- D'être référencée sur le réseau des campings.

Le coût annuel de cette adhésion, fonction du nombre d'emplacements, est estimé à 260€ TTC (cotisation nationale + régionale).

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour adhérer à la FNHPA et signer les documents afférents.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire d'adhérer à la Fédération Nationale de l'Hôtellerie de Plein Air pour un coût annuel estimé à 260€ TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à cette adhésion.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 28 mars 2023

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Ampliation faite le **04 AVR. 2023**

Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le : **03 AVR. 2023**

Par publication le : **05 AVR. 2023**

Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le **05 AVR. 2023**



ID : 011-211100763-20230328-DB202378-DE